

## Newsletter de l'Appel de Paris n° 38

### Formation en Médecine Environnementale : 2<sup>ème</sup> Session Les inscriptions sont ouvertes !

La médecine environnementale est une nouvelle approche de la médecine devenue incontournable, étant donné l'origine environnementale de très nombreuses maladies : cancer, diabète de type 2, obésité, maladies dégénératives du système nerveux, allergies, sans parler des infections émergentes.

L'enseignement de cette nouvelle discipline médicale est devenu essentiel. C'est pourquoi l'ARTAC, en collaboration avec l'ISDE-France (*International Society of Doctors for the Environment* ou Société Française de Médecine Environnementale) a décidé de mettre en place une **formation continue en médecine environnementale**. Celle-ci a débuté en avril 2011, dans la continuité du colloque de l'Appel de Paris « La Santé des Enfants et l'Environnement » et a remporté un franc succès avec la participation de 43 médecins et professionnels de santé.

**La deuxième session se déroulera les 22 et 23 novembre prochains.**

Les sessions sont complémentaires et indépendantes, le but étant de permettre à chaque médecin et professionnel de santé de former ou d'enrichir ses connaissances en médecine environnementale, à son rythme et selon ses disponibilités.

**N'attendez plus pour vous inscrire, les places sont limitées !**

Le [programme provisoire](#) ainsi que les [modalités d'inscription](#) à cette deuxième session de formation en médecine environnementale sont d'ors et déjà disponibles sur le site de l'ARTAC.

Pour toute information complémentaire, contactez Carine Houssay par email [carinehoussay.artac@gmail.com](mailto:carinehoussay.artac@gmail.com) ou par téléphone au 01.45.78.53.53

Pour nous aider à poursuivre nos travaux sur les liens entre cancer et environnement, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'ARTAC. Consultez notre site internet sur [www.artac.info](http://www.artac.info).

Pour se désinscrire de la Newsletter Appel de Paris, il suffit de répondre à cet email en indiquant dans le sujet "se désinscrire".